

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1356 De la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, modifiant le tarif général des frais d'Aéroport sur marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit.

n° 1356 De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1963

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1963

Date du numéro
30 novembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Est rendue exécutoire à compter du 25 novembre 1963 la délibération n° 486 bis du 29 octobre 1963 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale modifiant le tarif général des frais d'Aéroport sur marchandises à l'importation à l'exportation et au transit.